



Direction générale Solidarité  
Direction des politiques Personnes  
Âgées, Personnes Handicapées



Agence Régionale de Santé  
Délégation Territoriale de Loire-Atlantique  
Politique des personnes âgées, personnes  
handicapées

## LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES

### Qui peut les contacter ?

Toute personne accueillie dans un établissement ou accompagnée par un service social ou médico-social, ou son représentant légal.

### Pour quoi ?

Pour vous aider à faire valoir vos droits.

### Comment ?

**Vous avez deux possibilités :**

- 1) Rédiger un message électronique et l'envoyer à l'adresse internet suivante :

[ars-dt44-contact@ars.santé.fr](mailto:ars-dt44-contact@ars.santé.fr)

- 2) Ou envoyer un courrier à l'une des trois adresses qui suivent :

**Agence Régionale de Santé  
Délégation Territoriale de Loire-Atlantique – SSPE  
Liste des personnes qualifiées  
17 boulevard Gaston Doumergue  
CS 56233  
44262 NANTES CEDEX 2**

**Conseil général de Loire Atlantique  
Direction générale Solidarité –  
Secrétariat de la Direction Personnes âgées, Personnes handicapées  
Liste des personnes qualifiées  
3, Quai Ceineray - BP 94109  
44041 NANTES CEDEX**

**Conseil général de Loire Atlantique  
Direction Générale Solidarité  
Secrétariat de la Direction enfance jeunesse  
Liste des personnes qualifiées  
3, Quai Ceineray - BP 94109  
44041 NANTES CEDEX**

Selon la répartition des établissements et services qui figurent dans le tableau ci-joint.

Vous serez, ensuite, contacté par une des personnes qualifiées, nommées conjointement par la Directrice générale de l'ARS et par le Président du Conseil général.